



BULLETIN MUNICIPAL

de

DUGNY SUR MEUSE

DÉCEMBRE 1991

Mairie de DUGNY - Commission Information :
R. POLLIN - A. GARCIA - R. ILLOUZ - B. JACQUOT - C. JUIF - G. PERIDON

SOMMAIRE

I - LA LETTRE DU MAIRE.

II - LA COMMUNE ET SES FINANCES

- Travaux - Investissements 1991
- Décisions du Conseil Municipal

III - INFORMATIONS PRATIQUES

- Inscriptions sur les listes électorales
- Affouages 91/92
- La rentrée scolaire
- Garderie Municipale
- Bibliothèque Municipale
- Impôts Locaux
- Ordures Ménagères

IV - ASSOCIATIONS LOCALES

V - VIE CULTURELLE

- Concours du Village Fleuri

VI - ILS ONT ETE A L'HONNEUR

VII - VOUS AVEZ LA PAROLE

- Clin d'œil

VIII - ÇA BOUGE A DUGNY

IX - ETAT CIVIL

La Lettre du Maire.

BONNES FETES A TOUS !

L'année qui se termine et la suivante qui pointe à l'horizon ramènent avec elles la période des vœux. Souhaiter une bonne et heureuse année, proposer du bonheur, n'est-ce pas offrir la plus belle des espérances ? Je ne vous présente pas mes vœux par pure tradition. Je vous les adresse simplement comme tout ce qui est vrai.

Ensemble, nous participons, à quelque titre que ce soit, à la vie quotidienne de notre village. Que nos dissentiments ne conduisent pas aux dissensions. Oeuvrons plutôt dans l'unité pour assurer à tous un maximum de bien-être et de bonheur, pour permettre à nos anciens de vivre une retraite paisible, pour donner à nos jeunes les moyens de s'épanouir pleinement, pour construire un cadre de vie où règne la justice sociale, pour protéger notre environnement que tant de dangers menacent...

Que pour vous tous cette période de fin d'année soit l'occasion de retrouvailles heureuses et que le sourire et l'attention de ceux qui ont santé et bonheur apportent un peu de joie à ceux qui en ont besoin.

Bonne et heureuse année 1992 à vous tous.

Le Maire,

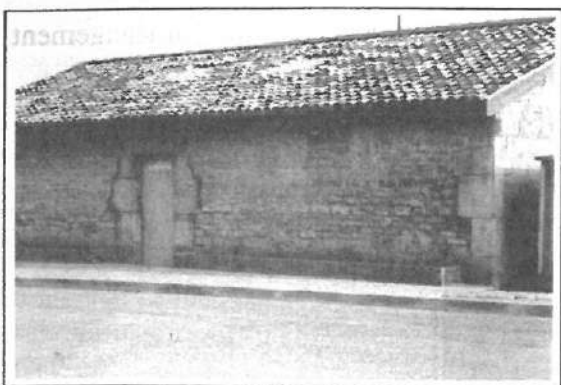
A. COLOMBO

La Commune
et
ses Finances

Travaux Investissements

1991.

RUISSEAU DU FRANC-BAN - LAVOIR



La réfection totale de la toiture du lavoir ainsi que le passage piétonnier des berges entre la CO 34 et l'impasse du Moulin sont réalisés. L'aménagement paysager sera effectué avant la fin de l'année. Ces travaux réalisés grâce à une subvention de 50 % du Département viennent en complément de l'aménagement de la Place Centrale et contribuent à donner au centre de Dugny un aspect agréable.

BATIMENTS COMMUNAUX.

ECOLE PRIMAIRE : - Réfection complète d'une salle de classe.
- Achat d'un photocopieur.

LOGEMENT 1 RUE BRIQUETTE : - Création d'une chambre à l'étage, les travaux sont terminés.

EGLISES : - Installation de sanitaires à la nouvelle Eglise.
- Mise en valeur de l'ancienne Eglise grâce à l'installation de projecteurs.
- Aménagement de l'accès de la chapelle de Billemont et engazonnement des abords.

CIMETIERE CIVIL : - Les crédits pour l'extension du cimetière ont été votés par le conseil et le projet a été confié à la Direction Départementale de l'Agriculture et des Forêts.

NOUVEAU PRESBYTERE ET LOGEMENT DE BILLEMONT : Les employés communaux ont effectué :

- les travaux de réfection complète des peintures et papiers-peints d'un logement de Billemont.
- quelques travaux de remise en état du nouveau presbytère avant l'installation de l'Abbé Bieber.

FLEURISSEMENT DU VILLAGE : Un effort particulier a encore été fait cette année :

- installation de vasques et jardinières supplémentaires
- le conseil a décidé de continuer son action d'amélioration du cadre de vie.

VOIRIE ET RESEAUX

GRAVILLONNAGE :

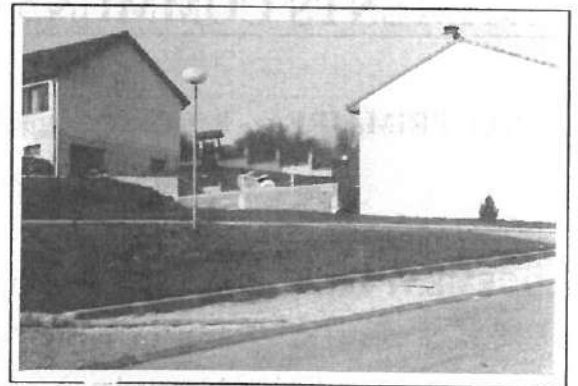
Gravillonnage de la rue Briquette, pose de bordures et assainissement d'une partie de la rue.

ROUTE DE LANDRECOURT :



Les travaux d'aménagement du carrefour des Route de Landrecourt et Froidos sont terminés ainsi que l'aménagement des trottoirs et l'assainissement de la rue Froidos.

LOTISSEMENT LA REDOUTE :



Place des Cytises : les travaux sont terminés ainsi que l'aménagement paysager de celle-ci.

ECLAIRAGE PUBLIC :

Installation de points lumineux supplémentaires :

- Ruelle du Puits
- Angle de l'Ecole Maternelle
- Route de Landrecourt
- Billemont

SECURITE ROUTIERE :

Pose de panneaux de signalisation supplémentaires dans le but d'améliorer la sécurité dans le village.
Le marquage au sol sera effectué par les employés communaux.

AMENAGEMENT ET CREATION DE SALLES.

Les dossiers de demandes de subventions ont été envoyés aux différents organismes susceptibles de nous aider pour ces projets importants. De plus, le conseil municipal, lors du budget 1991, a voté des crédits qui permettront d'autofinancer partiellement ces travaux. En principe la réalisation devrait se dérouler en 2 tranches :

- 1ère tranche : Salle des fêtes et foyer paroissial
- 2e tranche : Salle polyvalente.

ACHAT DE VEHICULE.



Achat d'un véhicule pour le corps des sapeurs-pompiers.

Décisions du Conseil Municipal.

Réunion du 9 Juillet 1991

- ➔ Le conseil municipal autorise le Maire à signer un avenant à la convention du Service Départemental des eaux relatif à une revision de prix.
- ➔ Forêt communale - Achat et pose de protections individuelles des plantations parcelles 5 et 20 : 12.477 Frs
- ➔ Achat de peinture antigraffitis : 1406 Frs
- ➔ Transfert du Presbytère au N° 1 Place de la République.
- ➔ Signature d'un bail de location du nouveau presbytère avec l'Association Diocésaine.
- ➔ Accord du conseil sur le projet d'assainissement préparé par la D.D.A.F.
- ➔ Billefont - Attribution des noms de rues :
 - Rue E. Français
 - Rue des Quatre Fours
 - Chemin de la Haie
 - Impasse des Jardins
 - Route de Dugny
- ➔ Signature d'un contrat de 1 an au titre de emploi solidarité (M. Georges GENIN)

Réunion du 3 Septembre 1991

- ➔ Adhésion de Dugny aux sections "Ramassage des ordures ménagères" et "Développement local social centre de vie" du S.I.V.O.M. de la Vallée de la Dieue.

- ➔ Adhésion de Dugny au Syndical Intercommunal d'Etudes et de Programmation du Schéma Directeur du Bassin de Verdun et désignation de Mrs Henry Gilbert et Willaume Michel comme délégués titulaires et Mrs Willemin Bernard, Péridon Guy en qualité de délégués suppléants.
- ➔ Le Conseil Municipal propose à M. le Préfet de retenir l'augmentation de la Dotation Spéciale Instituteurs pour réajuster l'indemnité représentative de logement due aux instituteurs pour 1991.
- ➔ Acceptation de l'annulation de deux factures pour un montant total de 178,05 Frs.
- ➔ Attribution à l'Abbé Bieber, curé de Dugny de l'indemnité de gardiennage de l'Eglise.

Réunion du 22 Octobre 1991

- ➔ Vote à l'unanimité du compte administratif 1990 et du budget supplémentaire 1991.
- ➔ Nomination de 2 agents d'entretien à la classification d'agents d'entretien qualifiés.
- ➔ Signature d'un bail de location d'un logement avec Mme Bastien.
- ➔ Attribution pour "Bon Travail" d'une prime aux animateurs et aide-animateurs de la garderie 1991.
- ➔ Prise en charge de cotisations rétroactives à l'IRCANTEC d'un ancien employé communal pour un montant de 131,74 Frs.
- ➔ Délivrance des coupes affouagères 1992 (coupe n° 8).
Le délai d'exploitation est fixé au 15/04/92.
- ➔ Après enquête publique le conseil décide le déclassement et l'aliénation du domaine public d'une parcelle de 1 a 25 ca située rue du Parc. Cette parcelle sera vendue à M. Miscoria.
- ➔ Prise en charge de la recette de 400 Frs, représentant la caution de 2 chèques d'entreprises n'ayant pas répondu à l'appel d'offres pour l'aménagement des rues du ruisseau et de Landrecourt.

*Informations
Pratiques.*

Inscriptions sur les listes électorales.

Toute personne non inscrite sur les listes électorales et désirant exercer son droit de vote en 1992 est priée de se faire inscrire en Mairie avant le 31/12/91. Cette inscription concerne particulièrement les jeunes qui auront 18 ans au 28/02/92.

Affouages 1991 / 1992.

Les affouages seront attribués aux environs du 16/12/91. L'exploitation se fera du Lundi au vendredi jusqu'au 20 Janvier 1992 et tous les jours de la semaine du 21 Janvier 1992 au 15 Avril 1992 date limite d'exploitation.

L'enlèvement des bois sur coupe devra être terminé pour le 15 Septembre 92.

La rentrée scolaire.

Ecole Maternelle :

Cette année, l'école accueille 64 enfants : 20 en grande section, 18 en moyenne section et 26 en petite section. On constate une baisse d'effectif de 16 par rapport à l'année dernière.

A la demande du conseil d'école, la municipalité a porté ses efforts sur l'équipement en matériel pour l'éducation physique : 2 tapis de sol, un banc suédois et 2 espaliers en bois. La classe des petits a été dotée d'un bac à sable, d'un coin lecture et d'une moquette.

Résultats des élections au comité de parents d'élèves de l'école :

- Titulaires : Madame Anne Dubaux
Madame Josette Poisson
Madame Sylvie Frémont

- Suppléants : Madame Marie-Josée Scausse
Monsieur Alain Boulangée
Madame Agnès Willaume.

Ecole Primaire :

DU COTÉ DE NOS ÉCOLIERS.

Un effectif total de 111 inscrits, 32 nouveaux élèves en CP, 14 enfants, issus de Landrecourt-Lempire : voici en raccourci la rentrée 91 à l'école primaire.

Un nouveau visage est apparu au sein de l'équipe des maîtres en la personne du directeur, Monsieur Roland ROUYERE, successeur de Monsieur André JACOBEE, parti en retraite.

Pendant les vacances d'été, la municipalité a rénové une salle de classe, ce qui fait que les CP de Mademoiselle AUBOIN ont eu le plaisir d'entrer dans un local clair et agréable.

La répartition pédagogique des élèves est la suivante :

- un CP de 25 élèves (Mlle AUBOIN)
- un CP / CE1 de 20 élèves (M. ROUYERE)
- un CE1 / CE2 de 22 élèves (M. WILLAUME)
- un CE2 / CM1 de 21 élèves (Mlle COLOMBO)
- un CM1 : CM2 de 23 élèves (M. REEB).

Selon les directives du Ministère de l'Éducation Nationale, l'école s'est donné, cette année, un projet qui recentre les efforts de l'équipe enseignante autour de l'objectif : faire le maximum pour que chaque enfant accède à une meilleure maîtrise du français. Ce projet aboutira concrètement à la production d'un journal scolaire. Les enseignants souhaitent que les élèves prennent beaucoup de cœur à s'y exprimer. Ces derniers attendent ardemment des lecteurs que vous serez, beaucoup d'encouragements qui les stimuleront dans leurs premiers pas de rédacteurs.

La coopérative scolaire assurera la réalisation de ce journal. Elle sera aussi, c'est le vœu des maîtres, à l'initiative pour d'autres actions visant à enrichir la vie culturelle, artistique ou sportive des enfants ou à éduquer ces futurs citoyens à la vie en société.

Pour conclure, souhaitons bonne année scolaire à tous les élèves.

Le Directeur.



Départ de M. JACOBEE.

Centre aéré de Dugny - 1991.

Enfants : 90 inscrits - Directrice : HOURCADE Patricia

Animateurs : Delorme Magali

Picquoin Rachèle

Stein Rachel

Lecierge Margaret

Lemaire Séverine

Lebouc Isabelle

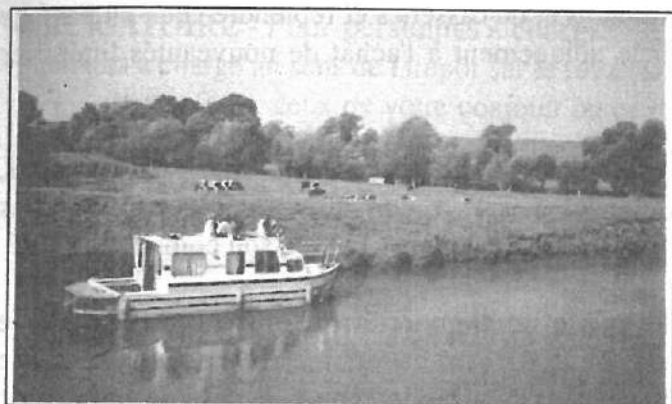
Génin Gérald

Held Ludovic

Péridon Angélique

Hedli Sandra

Brillante équipe qui a su être à la hauteur.



Ainsi, ce mois d'Août, du 1er au 29, nous avons essayé de faire notre maximum, pour que les enfants se sentent bien avec nous, leur donner de vraies vacances. Il faut, au passage, faire remarquer que nous avons eu des parents, des enfants et chauffeurs de bus, fantastiques. Mais bien sûr il ne faut pas oublier notre équipe d'animateurs qui a bien compris, le but du centre aéré.

Durant cette période nous avons préparé, à environ 90 enfants, répartis en 5 groupes, différentes activités. Nous avons surtout profité de ce beau temps qui nous a suivi tout au long de ce centre. Cela fut agréable car nous avons pu faire bien des sorties et camping.

Ainsi, nous sommes allés à pied, en vélo, en bus et même en bateau. Il y a eu trois campings, deux à Bonzée et un autre de 3 jours à Charny (bowling, mini-golf et un peu de marche).

Tous les enfants ont pu faire la promenade fluviale de Consenvoye. Ce qui leur a bien plu d'ailleurs. Une petite visite des poules à Gincrey n'a pas déplu aux plus petits, surtout sur le dos d'une vache "original".

Piscine pour tous et ensuite nous sommes allés jouer au Parc Japiot. Grand jeu dans les bois, près de la "baraque de chasse". D'ailleurs bonne promenade, si l'on se trompe de chemin !!!

Rien n'a été oublié, car malgré ce beau temps, nous avons proposé quelques activités manuelles (objets en pinces à linge, dessins en peinture, masques en plâtre, etc...), activités pâtisserie (crêpes), d'ailleurs personne n'a été oublié pour les déguster !!! Les anniversaires ont été fêtés.

Pour terminer ce centre et avoir un bon souvenir, nous sommes tous allés à la Cafétéria "CORA" y prendre un bon goûter, cela le 28 Août, et pour le 29 Août, "BOOM" avec des jeux musicaux, sketches, radio-crochet avec un bon petit goûter.



La Directrice.

Bibliothèque Municipale.

La bibliothèque de Dugny fonctionne de nouveau depuis une dizaine d'années.

Elle avait laissé la place à la bibliothèque créée au centre social par le comité d'entreprise des Fours à Chaux. Au départ de Mme Deverdière, responsable à cette période, la municipalité de Dugny a remis la bibliothèque communale en service.

Elle a d'abord été installée dans la salle de réunion du conseil, mais bénéficie aujourd'hui d'un local fonctionnel qui lui est propre, dans le bâtiment de la mairie.

Le mobilier existant a été complété par le conseil général de la Meuse, de tables, chaises, casiers pour présentation d'albums et d'un meuble classeur pour fiches. Notre bibliothèque possède en propre 1425 volumes provenant de l'ancien organisme et de l'avoir de celui du centre social offert gracieusement par le comité d'entreprise des Fours à Chaux de Dugny. De plus, chaque trimestre, le bibliobus géré par le conseil général de la Meuse, vient déposer un nombre non limité de livres, d'albums et de cassettes et reprendre ceux du passage précédent. La municipalité accorde une subvention destinée uniquement à l'achat de nouveautés littéraires récemment parues en librairie.

En dépôt permanent, le conseil général a offert une documentation importante, atlas, dictionnaires, encyclopédie, Quid, ouvrages d'histoire, géographie, sciences et arts, à consulter sur place aux heures d'ouvertures ou tous les jours aux horaires du secrétariat de la mairie. Chacun y trouvera son compte.

Pour le bon fonctionnement de l'organisme, il existe un rapport étroit entre la bibliothèque départementale de Bar-le-Duc et celle de Dugny. Pour cela, Mme Richard est convoquée en réunion chaque année par le conseil général avec les responsables départementaux à la bibliothèque centrale de Bar-le-Duc pour échanges d'informations (cette année le 5/12/91).

Rappelons que les prêts des livres sont gratuits, de nombreux amateurs de lecture, jeunes et adultes viennent faire des emprunts chaque semaine et la municipalité souhaite voir encore augmenter cette fréquentation.

M. et Mme RICHARD

Bel exemple de bénévolat que celui de Mme Richard qui consacre chaque mercredi après-midi à la bibliothèque et ce, depuis 10 ans.

Elle vous guide, vous conseille dans le choix de vos lectures et vous y attend toujours avec sa gentillesse et son sourire.

Pour tout cela, Madame Richard, nous vous sommes reconnaissants et nous vous remercions.

AYONS LE RÉFLEXE LECTURE, PENSONS PLUS SOUVENT À CE RENDEZ-VOUS :

CHAQUE MERCREDI DE 14 H 30 À 16 H 30.

Impôts Locaux.

1. Taxe d'Habitation.

QUI DOIT PAYER ?

L'occupant (locataire, propriétaire, à titre gratuit) au 1er janvier, d'une résidence principale ou secondaire.

POUR QUELLE PÉRIODE ?

Pour l'année entière, même en cas de déménagement au cours de l'année.

SUR QUELLE BASE ?

Valeur locative cadastrale diminuée d'abattements pour l'habitation principale uniquement.

LES ABATTEMENTS (diminutions)

OBLIGATOIRE - Pour personnes à charge.

* enfants à charge au sens de l'impôt sur le revenu.

Vos enfants, ceux de votre conjoint ou ceux que vous avez recueillis, pris en compte pour le calcul de votre impôt sur le revenu :

- mineurs ou infirmes quel que soit leur âge ,
- ou qui ont demandé leur rattachement à votre foyer fiscal sur la déclaration de revenus.

Les enfants ayant fondé un foyer distinct (mariés ou non mariés chargés de famille) doivent en outre habiter sous votre toit.

* ascendants de plus de 70 ans ou invalides non imposables sur le revenu et vivant avec vous.

Taux : * 10 % de la valeur locative cadastrale moyenne des habitations de la commune pour chacune des deux premières personnes à charge,

* 15 % à partir de la troisième.

* bénéficiaires : tous les contribuables

* taux : 5, 10 ou 15 % de la valeur locative cadastrale moyenne de la commune.

ABATTEMENT SPÉCIAL :

* sous certaines conditions :

- être non imposable à l'impôt sur le revenu

- et occuper un logement dont la valeur locative cadastrale est inférieure à 130 % de la valeur moyenne de la commune, ce pourcentage étant augmenté de 10 points par personne à charge.

* taux : 5, 10 ou 15 % de la valeur locative cadastrale moyenne de la commune.

Ces abattements sont calculés automatiquement.

Signalez les changements dans les charges de famille (imprimés disponibles dans les mairies - modèles 1006).

LES DEGREVEMENTS.

Pour la seule habitation principale.

Dégrèvement total - si vous réunissez trois conditions :

* de cohabitation :

- vivre seul ou avec son conjoint,

- ou avec des personnes à charge au sens de l'impôt sur le revenu,

- ou avec d'autres personnes titulaires de l'allocation du F.N.S. ou non imposables.

*** de ressources :**

- être non imposable à l'impôt sur le revenu au titre de l'année précédente (avant réduction d'impôt, imputation des avoirs fiscaux...)

*** de situation personnelle :**

- être veuf ou veuve,
- ou âgé de plus de 60 ans,
- ou invalide ou infirme ne pouvant subvenir à vos besoins par votre travail,
- ou titulaire de l'allocation aux adultes handicapés,
- ou titulaire de l'allocation supplémentaire du Fonds National de Solidarité,
- ou titulaire du RMI.

Dégrèvement partiel :

1) Si vous étiez non imposable à l'impôt sur le revenu en 1991 (remplissant les mêmes conditions de cohabitation et de ressources que pour le dégrèvement total) :

- Taxe d'habitation plafonnée à 1462 F.

2) Si votre impôt sur le revenu de 1990 n'excède pas 1600 F (condition de cohabitation remplie) :

- dégrèvement égal à 50 % de la fraction de la taxe d'habitation excédant 1462 F.

Remarque : pas de dégrèvement inférieur à 30 F

Dégrèvement d'office :

Pour tous les bénéficiaires du RMI. Conditions de cohabitation remplies.

Plafonnement en fonction du revenu :

- Si votre impôt sur le revenu 1990 n'excède pas 15.480 F.

- Dégrèvement pour la fraction de la taxe d'habitation qui excède 3,7 % du revenu.

Remarque : pas de dégrèvement inférieur à 30 F.

Les dégrèvements sont calculés d'office.
A défaut, les demander au Centre des Impôts.

2. Taxe Foncière sur les propriétés bâties.

QUI DOIT PAYER ?

Le propriétaire ou l'usufruitier, au 1er janvier.

POUR QUELLE PÉRIODE ?

Pour l'année entière, même en cas de vente au cours de l'année.

SUR QUELLE BASE ?

50 % de la valeur locative cadastrale.

LES EXONERATIONS.

*** Qui en bénéficie ?**

Le propriétaire - et non le constructeur - d'un logement neuf.

Pour cela, il doit dans les 90 jours suivant l'achèvement, adresser une déclaration au Service du Cadastre ou au Centre des Impôts Foncier (imprimés disponibles dans les services des Impôts ou dans les mairies).

* Exonérations temporaires.

- Toutes constructions nouvelles et additions de construction = 2 ans.
- Habitations principales :
 - . constructions financées par des prêts P.A.P. à plus de 50 % :
 - demande faite jusqu'au 31/12/1983 = 15 ans
 - demande faite depuis le 01/04/1984 = 10 ans
 - . logements financés par des prêts locatifs aidés par l'Etat (P.L.A.) à plus de 50 % = 15 ans.
 - . logements bénéficiant d'un prêt de type H.L.M. et achevés après le 31/12/1972 = 15 ans.

LES DEGREVEMENTS (diminutions)

Dégrèvement total.

Uniquement pour la résidence principale, si vous êtes non imposable sur le revenu avant réduction d'impôt, imputation des avoirs fiscaux... et habitez un logement seul ou avec des personnes non imposables sur le revenu.

Et remplissez une des trois conditions suivantes :

- âgé de plus de 75 ans
- titulaire de l'allocation supplémentaire du FNS
- titulaire de l'allocation aux adultes handicapés.

3. Taxe Foncière sur les propriétés non bâties.

QUI DOIT PAYER ? Le propriétaire ou l'usufruitier, au 1er janvier.

POUR QUELLE PÉRIODE ? Pour l'année entière, même en cas de vente au cours de l'année.

SUR QUELLE BASE ? 80 % de la valeur locative établie d'après un tarif calculé par commune, par hectare et par nature de culture. (majoration possible de 200 % pour les terrains constructibles).

LES EXONÉRATIONS TEMPORAIRES.

- * Terrains reboisés = 30 ans
- * Terrains incultes remis en valeur = 10 ans

LES DEGREVEMENTS.

- * En cas de perte de récolte sur pied
- * En cas de perte de bétail
- * En cas d'événement extraordinaire
- * Pour les prés, prairies naturelles, herbages et pâturages.

Ordures Ménagères.

EN RAISON DES FETES DE NOEL ET DE NOUVEL AN,

nous vous informons que la collecte des ordures ménagères devant être effectuée le :

MERCREDI 25 DÉCEMBRE 1991 sera reportée au JEUDI 26 DECEMBRE 1991

MERCREDI 1 JANVIER 1992 sera reportée au JEUDI 2 JANVIER 1992

Les ordures ménagères devront être sorties la veille.

*Associations
Locales.*

Amicale des Anciens.



Le bureau de l'Amicale des Anciens a mis en place une sortie à la station thermale et touristique d'Amnéville, le 15 Octobre. 31 personnes ont participé à ce voyage. Partis à 8 h 30, nous avons été accueillis par une guide charmante qui nous a fait l'historique des lieux et nous a emmenés visiter l'aquarium et ses espèces rares. Ensuite un docteur nous a promené tout au long des installations de la station thermale (baignoires, piscines, soins en tous genres) explications très complètes à l'appui. Après le

repas pris dans une brasserie, le petit train nous a conduit au zoo. La visite assez longue terminait la journée avec le retour vers 19 heures.

Le 17 Novembre, nous avons eu le plaisir de nous réunir à 68 pour le repas annuel offert par le C.C.A.S. aux plus 65 ans de la commune. Cette année, il était organisé au Restaurant du Parc et s'est déroulé dans une ambiance joyeuse après le petit instant d'émotion lors des bons vœux à M. et Mme Richard pour leurs noces d'or. Le repas succulent comportait, entre autre, du chevreuil fourni par les chasseurs de l'A.C.C.A. de Dugny et nous avons tous été sensibles à ce geste en faveur de leurs aînés.

Pour l'avenir, nous recommencerons nos goûters comme l'an passé et pensons déjà, il n'est jamais trop tôt, à notre future exposition.

Le Président.

Le Football Club de Dugny.

Des résultats satisfaisants, d'autres moins...

Une participation sans reproche pour certains, pour d'autres moins... !

Un point fort toutefois pour cette année 91 ; c'est le rassemblement des anciens licenciés du Club le 6 Juillet dernier et d'une partie de la population de Dugny (jamais assez nombreuse, il est vrai) ; mais aussi en présence de Monsieur Raymond Lhoist, Président d'Honneur du FCD, qui avait tenu à témoigner sa sympathie aux familles de Claude Petitjean et de David Zanoletti, dirigeants du club décédés en ce début d'année et à qui cette journée était dédiée.

Souvenirs, vies sportives retracées, ces anciens, qui pour certains étaient venus de très loin et ne s'étaient pas revus depuis longtemps, se sont affrontés le temps d'un match amical dont le coup d'envoi fut donné par "leur" président d'honneur et bien évidemment... en direction des Fours à Chaux !



- 6 Juillet 1991 -

M. Raymond LHOIST, Président d'Honneur du FCD
donnant le coup d'envoi du match des anciens du club.

Autour du "Pot de l'Amitié", offert par le club, chacun évoqua ses exploits, rechercha sa licence, tenta de retrouver les noms de tel joueur ou de tel entraîneur, en quelques mots retraçant des souvenirs sportifs interminables et souhaitant que de telles rencontres soient plus fréquentes.

Naturellement, cette journée amicale du souvenir se termina comme elle avait commencée

avec des tirs au but dans une ambiance de fête agrémentée d'odeurs alléchantes de saucisses, brochettes, etc...

En ce qui concerne la "vie active" du Club, elle compte actuellement des hauts et des bas...

Une équipe fanion qui a besoin de se ressaisir, des équipes B, C et D qui se comportent correctement puisque l'équipe B est actuellement 1ère, la C 2e et la D 1ère de son groupe. Des jeunes minimes en Honneur Régionale, qui, sans complexe se comportent honorablement malgré un groupe difficile, des jeunes minimes à 7 et des pupilles, poussins et débutants encadrés par une belle équipe d'entraîneurs, qui permettent au FCD d'envisager l'avenir avec sérénité.

EN BREF...

Satisfaction "presque totale", bon esprit, bon effectif, bons résultats dans l'ensemble..., malgré l'équipe qui pourrait et devrait mieux faire... !

Et pour que le FCD se porte mieux...

Quelques vœux...

- Pour les joueurs :

- . Un meilleur suivi des entraînements
- . Une participation plus active à la vie du Club.

- Pour les supporters :

- . Souhait de les voir encore plus nombreux
- . Voir l'idée de création d'un club de supporters aboutir.

A bientôt...

Guy PERIDON

Le Comité Dugny Fêtes et Loisirs.

CHANGER LE QUOTIDIEN LAISSEZ-VOUS BERCEUR PAR LE SOUFFLE DE DUGNY FETES ET LOISIRS.

Suite à son Assemblée Générale du 29 Novembre, le Comité est heureux de vous présenter l'ébauche du calendrier des différentes manifestations du 1er semestre 92 :

- 2 Février : Thé Dansant
- 29 Février : Bal masqué (exclusivement sur invitation).
- 26 Avril : Expo de vos photos de classes alors petits et grands, à vos albums souvenirs.
- 7 Juin : Rallye Pédestre.

L'expo-photos représentant un travail de longue haleine et pour mener à bien cette folle idée, il serait louable que des personnes débordantes d'énergie et déterminées dans la réussite de cette entreprise, puissent rejoindre les rangs du Comité.

Cet appel aux bonnes volontés reste valable pour l'organisation d'autres festivités, afin que demeurent dans notre commune des fêtes telles que : Mardi-Gras - St-Nicolas.

Nous restons à l'écoute de toutes vos propositions, réflexions et pour parfaire la tradition, le comité

vous présente ses Meilleureux Vœux pour l'Année 92 et certainement à bientôt !

DUGNY EST-IL MORT ?... POURQUOI !

Certes les nouvelles données et contraintes de la vie moderne arrivent même aux confins de nos campagnes entraînant dans leurs bouleversements, les douilletts comforts qu'elles engendrent ; doit-on tout de même rester dans nos pénates à mener une existence ouatée en oubliant les fêtes et réunions d'antan ? Celles même qui étaient un motif, une distraction que l'on attendait avec impatience ? Au cours d'une année, c'est vrai que toutes ces libations et loisirs sont devenus de plus en plus nombreux, les médias aidant et les multipliant, tout est motif à célébrer telles ou telles occasions calendaires ou patronales. devant la diversité et la pluralité j'ajoute l'isolement de notre nouveau mode de vie. Aussi ne doit-on pas réagir et maintenir ces traditions ! Si vous ne voulez pas que le village "meurt", il faut lutter et apporter sa contribution, si petite qu'elle soit, ne serait-ce qu'un encouragement à toutes idées d'associations constructives et utiles, celles-là même qui donnent vie et mouvement à un village comme le nôtre. S'épanouir dans un cadre de campagne où il fait bon y être, parmi des gens sympas et dynamiques et dire : "Dugny c'est plein de vie !"
Le Président.

Association Communale de Chasse Agréée.

SECTION BOIS.

Le nombre des chasseurs aux bois est passé de 15 à 20 et le territoire de chasse en forêt de 350 ha à 400 ha. La S.A. des Fours à Chaux a choisi de louer le lieu-dit "Le Champ La Gaille" à l'association la plus représentative du village. Nous les en remercions, ceci permet en effet à la majorité des chasseurs locaux de ne pas être trop à l'étroit !

Composition du lot de chasse : Forêt communale des "8 Chevaux" (202 ha), Bois Frémont (45 ha), Bois des Fours à Chaux de Dugny (155 ha).

La gestion du chevreuil : Ce gibier a fortement progressé comme le montre les comptages successifs réalisés dans la forêt des "8 Chevaux" sous le contrôle de l'ONF (M. Rieth) de la l'ONC (M. Germain) en présence des sylviculteurs locaux (M. Frémont et Mrs Furquan et Rousseau) qui représentaient M. Nanty.

Comptages : en 1984 : 5/6 chevreuils au 100 ha
en 1988 : 12/13 chevreuils au 100 ha
en 1991 : 33 chevreuils au 100 ha

La population de chevreuils peut encore augmenter, la limite sera atteinte lorsque les dégâts sur les jeunes plantations seront importants.

Comment augmenter une population de chevreuils ?

Le tir porte surtout sur les mâles (récolte de trophées) et les jeunes de l'année. Les chasseurs au bois de l'ACCA font preuve de maîtrise et de prudence dans cette pratique. Il y a en moyenne 1 animal de tué pour 3 qui sont tirés, la moyenne était de 1 pour 6 voir pour 8 il y a quelques années. Les tirs sont vérifiés systématiquement. Les indices de blessure (sang, poil) sont balisés. Ensuite un conducteur de chien de sang (Ch. Henry) assure le suivi et la recherche du gibier blessé. En 1989, 2 chevreuils et 1 sanglier furent ainsi retrouvés.

LE SANGLIER SE PORTE BIEN !

Une pression de chasse modérée (1 journée de chasse par semaine) ; **un nourrissage intensif** (10 tonnes de maïs et divers) car il n'y a ni fênes, ni glands en forêt cette année ; **des prélèvements raisonnés** : tir des animaux en-dessous de 50 kg et au-dessus de 100 kg pour préserver les reproducteurs (laies). **Ces conditions sont celles de la réussite.**

Les chasseurs de l'ACCA ont bien joué le jeu et ont levé 15 fois le fusil sur des bêtes noires dont le poids était jugé hors normes.

Résultats : Les sangliers furent levés 9 fois sur 11 sorties, 8 bêtes de tuées dont 7 en-dessous de 50 kg et 1 au-dessus de 50 kg.

Cette situation réjouit aussi les chasses voisines ! En espérant qu'elles nous renvoient l'ascenseur et sachent se modérer.

Pour aller dans ce sens, **une entente** réunissant 25 sociétés de chasse aux bois sur 6 500 ha (de Regret à Rambluzin et de Souilly à Blercourt) s'est mise sur pied à l'initiative de Ch. Henry.

Objectif pour tous : Augmenter la population de sangliers en réglementant son tir.

Certaines mauvaises habitudes sont difficiles à vaincre et les choses avancent doucement, c'est vrai, mais sûrement...

Le bilan actuel est donc globalement positif.

Le Président,
OUDIN B.

Le Secrétaire,
HENRY D.
Organisateur de battues.

Gaston GUILLAUME était le plus ancien chasseur du village, il nous a appris à regarder les fumées de l'usine pour chasser avec le vent.

Ancien traqueur, il connaissait tous les lieux-dits du terroir et savait où et quand trouver le lièvre, le chevreuil et le sanglier.

Né avec le siècle, il était l'une des dernières "mémoires" du Dugny de "dans le temps". Il aimait confier des anecdotes piquantes sur la vie quotidienne du village et sur des événements plus "historiques".

C'est une figure locale qui disparaît.

Association des Anciens Combattants.

Durant cette partie de l'année, l'Association des Anciens Combattants s'est réunie en plusieurs occasions. 14 Juillet - 1er Novembre avec remise de gerbe au cimetière militaire et 11 Novembre devant le monument aux morts, suivi d'un repas pris en commun où la majorité des adhérents ainsi que leurs femmes et veuves d'anciens combattants se sont retrouvés dans une ambiance très sympathique.

L'association a été représentée dans de nombreuses manifestations extérieures suivie du porte-drapeau qui, par son esprit volontaire s'est vu très souvent sollicité.

Les assemblées ordinaires se sont déroulées devant de nombreux adhérents et l'association espère qu'il en sera de même lorsqu'aura lieu l'assemblée générale qui devrait se faire dans le courant de Mars 92.

Une Journée Souvenir des Déportés sera commémorée le 25 Avril 92 afin d'honorer la mémoire de nos anciens.

Bonne et Heureuse Année 92 à tous.

Le Bureau.

Vie Culturelle.

Concours du village fleuri.

RESULTATS DU CONCOURS "Fleurissement du Village..."

Dans le dernier bulletin municipal de juin, nous vous invitons à participer activement au fleurissement du village et la municipalité décidait pour vous encourager d'organiser un concours, récompensant 3 maisons, sélectionnées par un jury, au moyen des 3 prix suivants :

1° prix : 2000 F

Bon de participation à un voyage au choix du gagnant.

2° prix : 800 F

Bon d'achat de 800 F chez un horticulteur.

3° prix : 500 F

Bon d'achat de 500 F chez un horticulteur.

Le jury (9 personnes), composé des membres des associations locales de Dugny et de certains membres du Conseil Municipal a rencontré de nombreuses difficultés pour établir son classement.

Deux passages furent nécessaires et eurent lieu, respectivement en juillet et en août pour visualiser à chaque fois l'ensemble du village. Ce fut, il faut bien le reconnaître... un réel plaisir des yeux !!!

Avant de vous communiquer les résultats de ce concours, nous tenons à vous remercier chaleureusement d'avoir participé aussi massivement à ce fleurissement.

Que d'efforts constatés !... Balcons, fenêtres, devant de porte, grilles et enfin les talus... tous fleuris admirablement avec beaucoup de goût, d'originalité.

Ces réalisations étaient d'autant plus difficiles car les saisons printanière et estivale ne nous ont pas gâtés. Le temps peu ensoleillé et les gelées bien tardives ont ralenti considérablement le développement et l'épanouissement des fleurs.

Malgré cela, les résultats furent à la hauteur dudit concours.

Le jury mis en place devait noter toutes les maisons rentrant dans le cadre du concours de la façon suivante :

- respect du concours : 10 points
 - originalité : 10 points
 - choix des matériaux et harmonie des couleurs : 10 points
 - impression personnelle : 20 points
- soit 50 points par maison et par jury.

Les totaux obtenus furent ensuite divisés par le nombre de jury composant cette commission. Les moyennes nous ont ensuite permis de sélectionner les 3 meilleurs, à savoir :

1° Prix - 2000 F : M. Delorme Claude

62, Route de Landrecourt (Moyenne : 44,44)

2° Prix - 800 F - M. Dorveaux Jean-Pierre

3, Route de Verdun (Moyenne : 42,50)

3° Prix - 500 F - M. HERB Jacky

6, Rue H. Herbin (Moyenne : 38,44)

A titre indicatif, nous vous communiquons quelques résultats très proches des moyennes des 3 premiers :

- M. Bertrand Georges - 1, rue R. Jacques (38,33)

- Mme Jouda Solande - 62, rue Parmentier (38,22)

- M. Catillon Pierre - 18, rue des Lilas (38,11)

- M. Spielmann Robert - 6, rue Parmentier (38,11)

- M. Jouda Bernard - 27, rue Briquette (37,89)

- M. Vaillant Jacques - 3, rue R. Jacques (37,83)

- Mme Boulangée Marie-Thérèse (35,56)

16, rue de Landrecourt

- M. Bœuf Joël - 2, rue des Lilas (35,22)

- M. Péridont Jean-Pierre - Rue des Jardins (33)

Tous ces logements ont été également admirés par la commission chargée de ce concours et il nous a paru utile de vous communiquer ces moyennes qui vous permettront de vous situer par rapport aux 3 premiers. Tous nos encouragements pour l'année prochaine !! Sachant que les 3 premiers ne pourront reconcourir. Nous espérons d'ailleurs que les 3 heureux gagnants se joindront au jury 92.

Lors d'une sympathique réception organisée en Mairie, Mlle Colombo entourée des membres du conseil municipal a procédé à la remise des prix du concours "Fleurissement du village". Nous remercions tous les participants, sélectionnés ou non, pour les réels efforts qui contribuent à rendre notre village agréable.

Un grand bravo et rendez-vous à l'année prochaine.



La Commission Information.

*Ils... ou elles ont été
à l'honneur.*



Lors de la cérémonie militaire du 14 Juillet 1991, le Médecin en Chef de réserve de la Marine, Jean FRÉMONT, père de M. Bruno FRÉMONT, s'est vu remettre la Croix de Chevalier de la Légion d'Honneur des mains du Général MARET, commandant d'armes de la Place de Verdun.

Le Médecin Colonel FRÉMONT est aussi médecin chef départemental des Sapeurs-Pompiers, médecin légiste et chef de service à l'Hôpital de VERDUN.

Nos vives félicitations.

FOURS A CHAUX DE DUGNY



La cérémonie a eu lieu au sein de la salle des fêtes de Dugny en présence d'une foule nombreuse

41 médaillés du travail parmi lesquels :

ANTOINE Pierre - OBERT Vlado : Médaille d'Honneur du Travail 30 ans.

ANTOINE Jean - BEAUCHET Joël - GENIN Daniel - HENRY Jean-Pol - HOUZIER Jocelyne - LEMOINE Roger - PERIDON Guy - PERIDONT Albert - PICQUOIN Roger - RENCK René - RICHIER Gérard : Médaille d'honneur du travail 20 ans.

Les médailles ont été remises par Monsieur DUPONT, Directeur Général des Fours à Chaux de Dugny et Mlle COLOMBO, Maire de Dugny, le samedi 7 Décembre 1991 à la Salle des Fêtes de Dugny, au cours d'une cérémonie organisée par la Direction des Fours à Chaux.

Félicitations aux Médaillés.

Vous avez la parole.

Clin d'œil... !

10 moyens pour tuer une association.

- 01 - N'allez pas aux réunions ou alors arrivez en retard.
- 02 - Critiquez le travail des dirigeants et des membres.
- 03 - N'acceptez jamais de responsabilités car il est plus facile de critiquer que de réaliser.
- 04 - Si vous en faites partie, aux réunions ne faites aucune proposition.
- 05 - Si on demande votre opinion sur un sujet, répondez que vous n'avez rien à dire.
- 06 - Après la réunion, dites à tout le monde que vous n'avez rien appris ou bien, expliquez comment les choses auraient dû se faire.
- 07 - Ne faites que ce qui est nécessaire, mais quand les autres retroussent leurs manches, plaignez-vous que l'association est dirigée par une clique.
- 08 - Payez votre cotisation le plus tard possible.
- 09 - Ne vous souciez pas d'amener de nouveaux adhérents.
- 10 - Plaignez-vous qu'on ne publie presque jamais rien sur ce qui vous intéresse, ne faites jamais de suggestions, ne cherchez pas l'amélioration.

Martial HUMBERT

Ça bouge à DUGNY.

*Réouverture du Café-Restaurant
de la Place Centrale
qui change d'enseigne et devient :*

BAR - RESTAURANT

"Le 33"

55100 DUGNY

Chez "Jojo et Momo"

ETAT CIVIL 1991

NAISSANCES :

BOEUF Cindy	le 16 Juillet 1991
PETITJEAN Clément	le 24 Juillet 1991
PAQUOT Maxime	le 04 Novembre 1991
MINUTO Morgane	le 12 Novembre 1991

DECES :

ACHARD Blanche ép. NIVON	le 1er Août 1991
GUILLAUME Gaston	le 19 Octobre 1991
OBERT Vladislav	le 21 Novembre 1991